

Conclure un marché avec le diable: la nécessité et les conséquences de l'utilisation des indicateurs de police dans le processus judiciaire*

Jean-Michel Blais

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION — L'ENJEU ACTUEL DES ENQUÊTES POLICIÈRES ET JUDICIAIRES	140
PARTIE I — LA NÉCESSITÉ DES INDICATEURS DE POLICE DANS LE PROCESSUS JUDICIAIRE	144
1. LES TECHNIQUES D'ENQUÊTE UTILISANT DES SOURCES CIVILES.....	144
1.1 L'utilisation des indicateurs de police comme agents d'infiltration	147
1.2 La négociation de plaider et les immunités et privilèges à l'égard des indicateurs de police	149
2. LE CAS DE DOUGLAS JAWORSKI	152
2.1 L'historique.....	152
2.2 La problématique	154
3. LE CAS DE KARLA HOMOLKA	155
3.1 L'historique.....	155
3.2. La problématique	156
PARTIE II — LES CONSÉQUENCES ET LES IMPÉRATIFS DE L'UTILISATION DES INDICATEURS DE POLICE POUR LES AUTORITÉS PUBLIQUES	159
1. LES RÉPERCUSSIONS SUR LES POURSUITES PÉNALES	160
1.1 La provocation policière et la déconsidération de la justice.....	160
1.2 Les limites de la négociation de plaider	163

* Travail supervisé par la professeure Paule Halley.

2. LES OBLIGATIONS CIVILES ET « LOGISTIQUES »..	164
2.1 La rémunération de l'indicateur.....	165
2.2 La protection de l'indicateur.....	166
3. LES REMÈDES DU LÉGISLATEUR.....	167
3.1 La <i>Loi sur le programme de protection des témoins</i> .	167
3.2 Le projet de loi S-3.....	169
CONCLUSION.....	171
ANNEXES	
ANNEXE I : LA CHRONOLOGIE DES INCIDENTS ENTOURANT LE CAS DE KARLA HOMOLKA.....	174
ANNEXE II : LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE PROCUREUR DE KARLA HOLMOLKA ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO.....	178
ANNEXE III : LETTRE DE RECONNAISSANCE — AVANT L'UTILISATION D'UN AGENT.....	182
ANNEXE IV : LETTRE DE RECONNAISSANCE — MESURES DE PROTECTION.....	185
BIBLIOGRAPHIE.....	188
TABLES.....	189

INTRODUCTION — L'ENJEU ACTUEL DES ENQUÊTES POLICIÈRES ET JUDICIAIRES

Le contexte actuel de la société canadienne ne se prête guère à une croisade omniprésente contre le crime. Aujourd'hui, le système judiciaire et les corps policiers, comme toutes les autres autorités publiques canadiennes, doivent faire face à des compressions budgétaires. Le manque de ressources financières pour combattre le crime se traduit par une réduction sensible de la présence policière et de la qualité des interventions de la puissance étatique. En plus des problèmes de financement, la police doit faire face à la réticence des citoyens à s'engager dans le processus de dénonciation des crimes et ceci pour diverses raisons, dont la peur des « règlements de comptes », le cynisme face aux autorités publiques ou le simple désintéressement du citoyen.

N.B.: La forme masculine est employée dans le présent texte afin d'en alléger le contenu et ne comporte aucune forme de discrimination.